



Conseil Départemental
Bouches-du-Rhône
Vendredi 15 septembre 2023

→ www.cgt-cd13.org

Compte-rendu

Comité social territorial du 14 septembre 2023

Le CST du 14 septembre 2023, dont la date a été conditionnée par l'échéance fixée par le Tribunal pour l'établissement de nouvelles délibérations/dérogations au temps de travail a porté à son ordre du jour cinq dossiers :

- ▶ La création d'un poste de DGS délégué qui viendrait renforcer la Direction générale des services
- ▶ La mise en place d'un dispositif « lieu-refuge » pour le public victime de harcèlement, voire d'agression sur la voie publique
- ▶ L'affirmation du quantum des dérogations au temps de travail des personnels de la DGAS et du pôle gestion événementiel, sûreté, sécurité, prévention de la délinquance
- ▶ Le passage en précarité 2 de la MDS de la Viste
- ▶ La mise en place du RIFSEEP pour le nouveau cadre d'emploi accueilli dans la collectivité, à savoir les opérateurs des activités physiques et sportives.

■ La création d'un poste de DGS délégué

Notre organisation syndicale n'a pu que s'étonner de cette création de poste dans un contexte où la fonction de DGS bénéficie déjà de l'appui de conseillers techniques mais aussi de l'expertise des 5 DGA présents dans la collectivité. La dimension de la collectivité, l'importance des enjeux portés sur le territoire nécessiteraient de renforcer la coordination des services. La CGT a pu rappeler à cette occasion les besoins de

renforts sur le terrain, et celle de stopper les suppressions de postes.

Une fois encore cette création s'accompagnera d'un redéploiement d'un poste de catégorie A de la collectivité vers la Direction générale des services.

La CGT si elle peut concevoir que la charge de la DGS est extrêmement lourde n'a pu que s'abstenir au regard des besoins de terrain.

■ Mise en place d'un lieu-refuge

La collectivité a décidé de prendre sa part dans la politique de protection des personnes discriminées, violentées ou faisant partie de communautés particulièrement visées par le harcèlement sur la voie publique. Dans ce cadre, elle s'est inscrite dans le dispositif lieu-refuge qui reposera sur le principe de permettre à toute personne victime de harcèlement de trouver protection au sein des 37 sites mis à disposition par la collectivité ; parmi eux, les MDS, la Maison départementale de lutte contre les discriminations, les pôles d'insertion, une antenne PMI, la tuberculose, les ABD, les musées, les sites d'Arenc puis Pixelia et enfin l'Hôtel du Département.

Ce dispositif sera effectif pendant les horaires d'ouverture. Pour les MDS, par exemple le mardi après-midi-jour de fermeture au public, le dispositif ne sera pas actif. Ce dispositif reposera sur deux applications qui permettront au public visé – en cas d'agression – de voir en temps T les lieux refuge ouverts.



La CGT vous informe

www.cgt-cd13.org



La CGT toujours à votre disposition :

Valérie MARQUE : 07 86 55 11 28
François CANU : 06 70 51 82 87
Lydia FRENTZEL : 06 66 94 29 83

Les responsables de structures, référents du dispositif se verront conviés à une information formation. Notre organisation syndicale qui a voté pour ce dispositif a néanmoins pu signaler que certains services n'avaient eu que très peu d'informations sur ce dispositif qui devrait prendre effet dans les semaines à venir. En effet, les pompiers interrogés, les agents de sécurité n'ont pas encore été informés tout comme les ABD et le MDAA.

Il ne s'agira pas d'accompagner la personne dans ses démarches mais juste de la mettre en protection... Appeler la police, la famille, les pompiers...

Nous ne savons pas encore quel mode de communication va être déployé par la collectivité pour informer le public de cette possibilité. La communication sera semble-t-il ciblée et se fera également par le biais des associations spécifiques.

Le syndicat CGT toujours favorable aux initiatives qui viennent en aide au public les plus fragilisés ou stigmatisés s'est positionnée positivement sur ce dossier.

■ **Dérogations au temps de travail et réécriture des délibérations en vue d'un nouveau passage en Préfecture**

Ce dossier sur lequel la CGT s'est tant investi avec les agents l'an dernier, a été présenté dans le but de coller au calendrier fixé par l'État à savoir, l'annulation des délibérations du 30 mai 2022 fixée au 31 octobre 2023. La collectivité se devait donc de délibérer de nouveau et pour cela soumettre préalablement le dossier au Comité social territorial.

Si la collectivité a tenu son engagement et a fait appel durant l'été de la décision du Tribunal, elle n'a pas été en capacité de nous fournir le travail effectué par le Cabinet Sémaphore. Ce cabinet qui a travaillé tout l'été pour épauler notre administration dans sa réécriture des délibérations dans le but de « démontrer plus expressément la pénibilité de chaque fonction » n'a pas finalisé son travail.

Notre syndicat n'a pas pu travailler avec le Cabinet Sémaphore et n'a pas eu accès à ce jour à l'étude réalisée, ni même aux documents préparatoires de la délibération. C'est pourquoi, si la CGT peut saluer la volonté de la collectivité de défendre ses délibérations elle ne peut pas non plus la laisser seule dans cette bataille qui regarde d'abord et avant tout les professionnels de terrain.

Dans ce cadre notre syndicat a décidé de s'abstenir.

La CGT a obtenu néanmoins qu'un rendez-vous soit fixé dans les meilleurs délais autour de la présentation des projets de délibérations qui passeront de fait le 13 octobre en Conseil départemental.

Le syndicat CGT, en intersyndicale avec la FSU, rencontrera le Préfet en fin de mois et dans ce cadre a

lancé un questionnaire sur la question de la pénibilité. Vous avez été fort nombreux à nous en faire un retour.

Pour que l'étude soit complète, tous les personnels qui n'ont pas encore fait la démarche sont appelés à nous adresser ce questionnaire dans les meilleurs délais (questionnaire disponible en ligne sur www.cgt-cd13.org).

■ **Actualisation du taux de précarité de la MDS la Viste**

La CGT, porteuse de ce dossier depuis 2 ans, se félicite de cette prise en compte par la collectivité. Un dossier défendu compte-tenu de l'augmentation de la précarité sur ce territoire, du nombre de personnes reçues et de la dégradation des situations toujours plus inquiétante.

Notre syndicat a défendu à cette occasion l'accès à la prime de précarité pour tous les directeurs de MDS et autres fonctions d'encadrement des MDS dont le cadre d'emploi est celui d'attaché. Monsieur le DRH s'est dit prêt à ouvrir le débat.

Les pôles d'insertion, pour certains concernés par cette prime, feront l'objet d'une étude globale ultérieure.

■ **Mise en place du RIFSEEP pour la cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives**

Cette fonction de catégorie C n'existait pas dans notre collectivité. Or, certains emplois relevant de la filière sportive pourraient être pourvus par des agents titulaires de ce cadre d'emplois. La collectivité a décidé de faire "glisser" sur ce cadre d'emploi un premier agent. Notre syndicat a demandé des précisions sur les missions qui seraient confiées à cet agent et sur le remplacement du poste qu'il laisserait vacant.

Si les réponses demandent encore à être clarifiées, ce cadre d'emploi seraient plus en adéquation avec les missions de certains agents.

C'est donc en cohérence que la CGT a voté pour ce dossier.

Vous trouverez en pièce jointe notre déclaration liminaire qui parle de la situation salariale mais aussi du bâtiment d'Arenc dont le devenir est plus qu'inquiétant et pour lequel nous avons obtenu l'engagement qu'une réunion s'organiserait dans les meilleurs délais.

La situation des MNA, mineurs non accompagnés et l'accélération du calendrier quant à la revalorisation du régime indemnitaire sont aussi à l'ordre du jour de cette déclaration liminaire.

Nous restons à votre disposition pour la consultation des dossiers au syndicat CGT. Merci à tous de la confiance que vous nous avez accordée. Vous pouvez compter sur nous et sur l'implication de tous les élu·e·s et mandaté·e·s CGT.